

Impots : Le site de déclaration de revenus en ligne suspendu

Un raté au démarrage



Lancement raté pour la campagne des impôts.

Ce vendredi 8 avril 2022, la direction générale des finances publiques (DGFiP) a annoncé « **la suspension du site pour déclarer ses revenus** », comme l'a indiqué un porte-parole à l'AFP.

Le service est interrompu à partir de ce vendredi suite à des erreurs de pré-remplissage, et au moins « pour tout le week-end », « le temps de mener les investigations nécessaires et de rétablir le fonctionnement normal du site ».

La campagne de déclaration des revenus pour 2021 a débuté le 7 avril. La date limite pour déposer sa déclaration est fixée au 31 mai à 23 heures 59 pour les personnes demeurant dans les départements numérotés de 20 à 54 donc pour le Gers. Les contribuables qui ne peuvent pas faire de déclaration en ligne et remplissent encore une déclaration papier auront jusqu'au 19 mai à minuit pour la renvoyer par la poste ou la déposer dans un centre d'impôts.

Les avis d'impôt seront envoyés entre le 25 juillet et le 5 août aux contribuables qui déclarent leurs revenus en ligne, et entre le 29 juillet et le 31 août à ceux qui ont rempli une déclaration sur papier.